

La non-violence en éducation

Étienne Godinot

07.09.2011



Précisions

Les images présentées dans ce diaporama nous ont été fournies par des sources diverses.

Ne pouvant nous assurer qu'elles ne sont pas soumises au régime des **droits d'auteur**, nous prions leurs ayants droit éventuels de nous préciser s'ils souhaitent que nous les retirions.

*

L'auteur s'est largement inspiré de la brochure de Jean-Marie Muller
De la non-violence en éducation (éd. UNESCO avec le concours de l'IRNC, 2002)

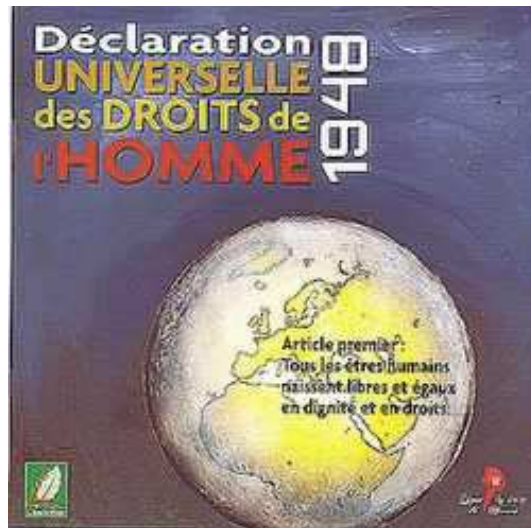
et de l'article d'Élisabeth Maheu "Sanction, contrainte et non-violence", in *Alternatives non-violentes*, n° 125, hiver 2003

La non-violence en éducation

Sommaire

- Le devoir d'éducation à la non-violence
- La loi et la règle
- L'autorité
- La transgression
- Les sévices corporels
- La sanction éducative
- Éduquer à la résolution constructive des conflits, à la démocratie et à la citoyenneté

Le devoir d'éducation à la non-violence



« *La civilisation consiste essentiellement à réduire la violence* »

Karl Popper

L'éducation doit viser l'épanouissement de la personnalité, l'éthique du respect et de la dignité de tout homme, la liberté, la justice et la paix.

La loi ou la règle, leurs fonctions

La loi (ou la règle) a pour fonction **politique** de traduire les valeurs universellement acceptables pour concilier l'intérêt général et les libertés individuelles.

Elle a pour fonction **sociale** d'organiser et de formaliser les distances, les liens et les statuts pour prévenir les prises de pouvoir sauvages.

Elle a comme fonction **psychologique** d'aider la personne à se structurer et à échapper à son désir de toute-puissance.

La loi démocratiquement élaborée, la loi dite, « l'interdit », la loi parlée, expliquée, est porteuse de sens.



L'autorité



L'autorité est nécessaire dans la famille, à l'école, dans l'entreprise, dans la société civile.

L'enfant construit sa personnalité en se heurtant à l'autorité de ses parents, de ses éducateurs.

L'autorité

L'autoritarisme est la domination d'une personne,
l'autorité est au service du bien commun, elle recherche le consentement.

L'éducateur doit faire valoir constamment le rapport entre la loi et la justice, entre la règle et le vivre ensemble, entre la contrainte individuelle et le bien commun.



Garantir la loi et les règles en posant une contrainte



La parole et la sanction font accéder au sens de la loi et des règles

La **parole** explique, rassure, dit fermement les valeurs et les limites.

La **sanction**, comme la transgression, est un passage à l'acte, qui permet la déculpabilisation, la réparation, la réinsertion

La transgression, c'est - le plus souvent - trois faits à la fois :

Fait	Signification	Réaction
Un dommage à quelqu'un	Cela engage la responsabilité civile de l'auteur	Réparation concrète, compensatoire ou symbolique
La transgression d'une loi ou d'une règle	Cela engage sa responsabilité pénale	Privation momentanée d'un droit dans le groupe
Un message qui engage la responsabilité de l'auteur sur sa propre vie	Pourquoi cet acte ? Pour répondre à quel(s) besoin(s) ?	Mettre des mots sur les intentions, les motifs, les malaises ayant entraîné ce comportement

La maltraitance

La maltraitance au cours de la petite enfance reste largement répandue dans nos sociétés.

Elle a des conséquences graves sur le comportement de la personne devenue adulte, qui aura tendance à traiter les autres comme elle a été traitée elle-même.



Les gifles et les fessées ?



Une gifle (sous le coup de la colère) ou une fessée (très souvent avec préavis), sont certes moins graves que des coups et blessures, et valent mieux que le laisser-faire,

mais il faut, chaque fois que possible, inventer d'autres sanctions éducatives : exclusion momentanée du groupe et sous surveillance, (ex. : dans la classe d'un collègue), privation de télé, etc.



La sanction éducative

L'impunité encourage l'enfant récalcitrant à s'installer dans la transgression de la loi.

La sanction éducative permet au transgresseur de prendre conscience de la responsabilité de ses actes et de se réconcilier avec lui-même et avec le groupe.

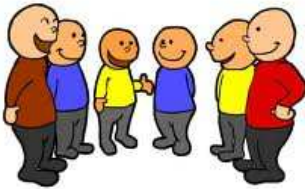
Sanctionner, c'est responsabiliser le contrevenant, c'est lui redonner sa chance, lui donner l'occasion de réparer.



La sanction restauratrice



- Restaurer la relation entre l'**auteur** et la **victime**



- Restaurer la relation entre l'**auteur** et le **groupe**



- Restaurer la confiance **en soi** de l'auteur

La transgression : réponse en 3 actes et 4 étapes

	Apprendre la responsabilité civile	Apprendre la responsabilité pénale	Apprendre la responsabilité sur sa vie
L'éducateur exerce une contrainte	Réparation Contrôle	Privation d'un droit Travail sur la règle	Interpellation Permettre la réflexion
L'éducateur accompagne	Proposition de médiation	Accès au sens de la règle	Écoute Proposition d'aide
L'intéressé s'explique	Médiation acceptée, retrait Refaire ensemble	Nouveau contrat ou nouveau choix	Prise en charge de son problème Demande d'aide
Le groupe est impliqué	Espaces de régulation	Réaffirmation ou réajustement de la règle	Solidarité Aide Assistance

L'éducation

Une véritable éducation civique des enfants doit s'efforcer de favoriser

l'**autonomie** plutôt que la soumission,

l'**esprit critique** plutôt que l'obéissance passive,

la **responsabilité** plutôt que la discipline,

l'émulation et la **coopération** plutôt que la compétition,

la **créativité** plutôt que la reproduction des modèles,

la **solidarité** plutôt que la rivalité.



Lutter contre les idéologies d'exclusion

L'éducation doit détruire les idéologies d'exclusion et les préjugés discriminatoires à l'encontre des autres, de ceux qui sont différents :

- nationalisme
- racisme
- xénophobie
- intégrismes religieux
- libéralisme économique fondé sur la seule recherche du profit et du bien-être matériel, etc.



Éducation à la résolution constructive des conflits



- Apprendre aux enfants (aux jeunes, aux adultes) à vivre le conflit, à ne pas le fuir, à le gérer de manière constructive
- Impliquer les protagonistes et le groupe (les élèves, l'équipe, etc.) dans la recherche d'une solution

Éducation à la résolution constructive des conflits

- Recentrer le conflit sur l'objet qui en est la cause et ne pas le laisser dégénérer en pure rivalité de personnes
- Briser la loi du silence, ne plus accepter d'être victime, d'être le souffre-douleur des autres



Favoriser la médiation

La médiation est l'entremise d'un tiers entre les protagonistes d'un conflit pour les amener à se parler, à dissiper les malentendus, à se comprendre, et à trouver un compromis qui ouvre la voie à la réconciliation.



Favoriser la médiation



Il s'agit de passer d'une logique d'affrontement binaire à une dynamique de coopération ternaire, pour que chacun puisse prendre du recul par rapport à lui-même, par rapport à l'autre, par rapport au conflit qui les meurtrit.

Favoriser la médiation

Il ne suffit pas d'établir la vérité objective des faits,

il faut surtout appréhender la vérité subjective des personnes avec leurs émotions, leurs désirs, leurs ressentiments et leurs souffrance.

